

Au 12 mars 2020, à 10h00

Compte tenu de l'évolution de la situation en Bretagne le 11 mars dans la soirée, et en réponse à des questions qui nous ont été adressées sur l'adresse mail dédiée infocorona@urpsmlb.org, voici un point sur la situation épidémique régionale.

I. Recensement de cas Covid-19 dans trois départements bretons

Ce matin, selon les informations à notre disposition, nous recensons :

- **73 cas dans le Morbihan**, dont 2 décès (voir la liste des communes concernées [sur le site de la préfecture](#))
- **22 cas en Ille et Vilaine**, dont 9 cas sur la commune de Bruz qui est classée en zone cluster depuis hier soir
- **7 cas dans le Finistère**
- **0 dans les Côtes d'Armor**

Dans la soirée du 11 mars, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine a fait état de 9 cas supplémentaires dans la commune de Bruz, et a classé cette commune en zone cluster ([voir ici](#)).

Rappel des zones clusters, c'est-à-dire zone de circulation active du virus :

- **Morbihan** : Auray, Crac'h, Brec'h, Carnac, Saint-Philibert, Saint-Anne d'Auray, Landévant, Pluvigner, La Trinité-sur-Mer et Saint-Pierre Quiberon
- **Ille-et-Vilaine** : Bruz

Dans les zones clusters, des arrêtés préfectoraux, prévoyant des mesures spécifiques (ex. fermeture d'établissements scolaires, interdiction de rassemblement, etc.) ont été pris, dans le but de limiter la propagation du virus.

II. Sources officielles mises à jour régulièrement pour suivre la situation

Consulter au quotidien les sites internet des autorités :

- [ARS Bretagne](#)
- [Préfecture du Morbihan](#)
- [Préfecture d'Ille-et-Vilaine](#)
- [Préfecture du Finistère](#)
- [Préfecture des Côtes d'Armor](#)

NB : compte tenu de l'évolutivité du nombre de cas confirmés, l'URPS MLB a décidé de ne pas consacrer de flash infos réguliers qui viseraient à relayer ces données. Pour autant, **l'URPS MLB relaie notamment le Bulletin quotidien du soir, réalisé par l'ARS Bretagne sur les réseaux sociaux** :

- [Compte Twitter de l'URPS MLB](#)
- [Page LinkedIn de l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne](#)

III. Rappel des conduites à tenir

- ⇒ Pour mémoire et pour plus de détails, [cf. Flash infos 1 URPS MLB – 04/03/2020 à 14h30 – « Epidémie Covid-19 : synthèse pratique – Informations et conseils pour les Médecins Libéraux de Bretagne »](#) (sources : documents officiels diffusés par l'ARS Bretagne, le ministère des Solidarités et de la Santé, la DGS, etc.)
- ⇒ Pour mémoire, [télécharger la Fiche pratique](#) - Protocole de prise en charge du **patient suspect COVID-19 venant physiquement au cabinet**
- ⇒ Pour mémoire, [télécharger la Fiche pratique](#) - Protocole de prise en charge du **patient suspect COVID-19 téléphonant au cabinet**

Conduites à tenir différentes, selon si on se trouve en zone cluster, ou en zone hors cluster :

a) Bretagne hors cluster

- **Prise en charge classique si symptôme grippal**, avec retour à domicile, et prescription de masques que le patient pourra retirer en pharmacie lorsqu'elles auront été livrées. Rassurer le patient et lui dire de ne pas appeler le 15. Rappeler au patient qu'il doit **appeler le 15 uniquement en cas d'aggravation de ses symptômes**. Pédagogie : insister sur les gestes barrières et le lavage des mains au savon.
- **Devant toute suspicion d'infection par SARS-CoV-2 d'un patient, s'il revient d'une zone à risque ou a été en contact avec une personne détectée covid-19**, le médecin le prenant en charge doit « **prendre contact avec le SAMU-Centre 15** qui l'aidera pour le classement du patient en lien avec l'infectiologue référent. En cas de suspicion avérée, le SAMU Centre 15 se chargera d'organiser le transport du patient vers un établissement de santé habilité pour le Covid-19 »
- **Pour les personnes symptomatiques** (fièvre, toux, difficultés respiratoires) **ayant séjourné en zone cluster : appeler le 15**

b) Bretagne zones clusters

- **Pour les personnes asymptomatiques**, résidant en zone cluster, **auto-surveillance pendant 14 jours** des signes de fièvre, sensation de fièvre et/ou syndrome grippal. En cas d'apparition de symptômes, contacter le centre 15.
 - **Pour les personnes symptomatiques** (fièvre, toux, difficultés respiratoires) résidant en zone cluster : **appeler le 15**
- ⇒ Pour mémoire, [télécharger la note : « informations et recommandations de l'ARS Bretagne à destination des professionnels de santé de ville »](#) (version du 10/03/2020)

IV. Adresse dédiée à vos questions

Pour mémoire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante infocorona@urpsmlb.org. Les réponses ne vous seront pas forcément apportées de manière personnalisée, mais sous forme de communications à l'ensemble des Médecins Libéraux.